

COMPTE RENDU REUNION DE LA C.COMMUNES DU 24 SEPTEMBRE 2009.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2009.

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre, à 20 H 45, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni au lieu de ses séances, à la Mairie de VAOUR, sous la présidence de Monsieur Jean-David ROOCKX, Président.

Date de la convocation : 15 septembre 2009.

Date de l'affichage : 15 septembre 2009.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents 16

Qui ont pris part à la présente délibération : 16

Etaients Présents : Messieurs RENARD et DELABRE (PENNE), Messieurs BOUSQUET, BOURAHLA, LANOYE (VAOUR), Madame PHILIPPOT, ROOCKX (ROUSSAYROLLES), Messieurs MAFFRE, PREVOT (ST MICHEL DE VAX), Messieurs LARROQUE, DEMMER (LE RIOLS), Madame ALIBERT et Monsieur PREVOT (MARNAVES), Messieurs BARRAU, FEVRE, BORIES formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Approbation du plan de financement du projet « Couverture du Tennis de PENNE.

Monsieur le Président présente au conseil communautaire le plan de financement prévisionnel du projet de « Couverture du Tennis de PENNE » éligible aux aides du Département, de la Région et de l'Europe au titre du FEDER et il en donne lecture à l'assemblée.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL TENNIS DE PENNE

DEPENSES		RECETTES	
Charpente et Couverture	95,131.91 €	Subvention FEDER	67,255.60 €
Plots Fondations	2,450.00 €	Subvention Conseil Général Sur la partie Equipement 20 %	20,964.00 €
Eclairage	6,240.17 €	Subvention Conseil Régional Sur la partie Equipement 20 %	20,964.00 €
Architecte	1,000.00 €	Subvention Conseil Régional Sur partie photovoltaïque 161915.68€ -119705.00€ (recettes EDF sur 5 ans) = 42 210.68€ x 20%	8,442.00 €
Installation photovoltaïque	161,915.68 €	C.Communes Autofinancement	20,096.42 €
		C.Communes Emprunt	130,000.00 €
		FCTVA récupérable année N	41,296.34 €
		Fédération Nationale de Tennis (Partenariat Privé)	10,000.00 €
Total Hors Taxes	266,737.76 €		319,018.36 €
TVA 19.60 %	52,280.60 €		
Total TTC	319,018.36 €		319,018.36 €

Recettes EDF sur 5 ans: 119 705.00€

Entendu la présentation faite par Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité de voix

(15 voix Pour et 1 abstention) :

- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet
- Autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général du Tarn, du Conseil Régional Midi Pyrénées et de la Préfecture de Région (SGAR) pour l'aide européenne au titre du FEDER.

Objet : Intégration de la boucle du chemin de randonnée « La Grésinhola » dans la compétence Tourisme de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'ensemble des délibérations des collectivités membres, qui ont délibéré favorablement sur la portion de boucle qui traverse leur commune, et qui forme sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, le chemin de randonnée « La Grésinhola ».

Il propose au Conseil Communautaire d'inscrire ce chemin de randonnée dans la compétence « Tourisme » de la Communauté de Communes et d'en assurer l'entretien au même titre que les autres chemins déjà inscrits pour les communes membres de l'EPCI.

Il rappelle que le tracé de ce chemin est en cours de validation pour son inscription au Plan Départemental des Randonnées Pédestres.

Le Conseil Communautaire, entendu la présentation fait par Monsieur le Président, après en avoir délibéré, vote l'inscription du Chemin de randonnée « La Grésinhola » dans la compétence Tourisme de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, à VAOUR, les jours, mois et ans que ci-dessus, au registre sont les signatures

Objet : Mise en place de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2010.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'ensemble des délibérations des collectivités membres, qui ont émis un avis favorable à la mise en place d'une taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes. Il propose au Conseil Communautaire de mettre en application cette taxe, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il rappelle qu'elle sera perçue par la Communauté de Communes et reversée en partie à l'Office de Intercommunal du Pays de VAOUR, dans le cadre de la mission qui lui est dévolue par la Communauté de Tourisme et servira aussi par ailleurs, à améliorer la promotion touristique du territoire au travers des actions inscrites dans la compétence tourisme de l'EPCI.

Il propose de mettre en application les tarifs suivants :

- | | |
|-----------------------|---------------------------------|
| - Hôtel 1 à 2 étoiles | 0.65 € par personne et par jour |
| - Hôtel 3 à 4 étoiles | 1.20 € par personne et par jour |

Gîtes labellisés et Chambres d'hôtes :

- | | |
|------------------|---------------------------------|
| - 1 épi ou clé | 0.30 € par personne et par jour |
| - 2 épis ou clés | 0.40 € par personne et par jour |
| - 3 épis ou clés | 0.60 € par personne et par jour |

- | | |
|--|---------------------------------|
| - Village de vacances (confort et grand confort) | 0.30 € par personne et par jour |
| - Parc résidentiel de loisirs | 0.30 € par personne et par jour |

- | | |
|---|---------------------------------|
| Terrain de camping caravanning (3 étoiles ou + et 2 étoiles ou moins) | 0.20 € par personne et par jour |
| Hébergement non classé | 0.40 € par personne et par jour |

Tout autre établissement de caractéristiques équivalentes 0.60 € par personne et par jour

Sont exonérés de la taxe de séjour :

- les enfants de moins de 13 ans
- les centres de vacances collectifs homologués pour enfants
- les personnes bénéficiant d'exonération et de réduction réglementaires conformément aux textes en vigueur.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve la mise en application des tarifs ci-dessus énoncés et vote la mise en place de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2010 sur le territoire de la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré, à VAOUR, les jours, mois et ans que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Objet : Modification des délégués au comité de programmation du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à la demande du Pays de l'Albigeois et des Bastides, procède à la modification de ses représentants au sein du comité de programmation et désigne :

- **Monsieur Jean-David ROOCKX titulaire**
- **Monsieur Pierre FEVRE suppléant**

Ainsi fait et délibéré, à VAOUR, les jours, mois et ans que ci-dessus, au registre sont les signatures

Informations et Questions diverses du 24 septembre 2009.

Capacités financières de la Communauté de Communes.

Le plan de financement approuvé par l'assemblée par les demandes de subventions du Département, de la Région et de l'Europe (FEDER) soulève des interrogations des élus sur la capacité financière de la communauté de communes à assurer ses charges générales de fonctionnement et de contracter des emprunts pour les projets en cours (maisons de vie, Tennis, Voirie.....)

Monsieur le Président en prend note et va demander à Monsieur le Trésorier de CORDES VAOUR, d'établir une étude financière avec projection financière prenant en compte les dossiers actuels à l'étude.

Interrogations et Mise en garde sur le devenir du matériel photovoltaïque arrivant en fin d'utilisation.

Monsieur le Maire de LE RIOLS, soulève le problème général du recyclage du matériel photovoltaïque mis en place sur les bâtiments et arrivant en fin de vie, au terme du contrat passé avec la société concernée par le projet, pour lequel il n'existe actuellement aucune solution de recyclage.

Il souhaite aussi connaître dans le cadre du projet de couverture du Tennis, le coût de l'entretien de l'installation photovoltaïque.

Monsieur le Président répond qu'il faut compter pour ce projet, un contrat d'entretien annuel de 1500 euros environ et que si ce projet se réalise, le contrat d'entretien sera effectivement passé avec la société concernée.

Intégration de la Voirie.

Monsieur le Président rappelle que la Préfecture du Tarn ne s'est toujours pas prononcée sur l'intégration de la Voirie dans les compétences de la Communauté de Communes.

Un nouveau rendez-vous a été demandé à Madame la Préfète pour faire le point sur ce dossier avec Monsieur BOUSQUET, Conseiller Général et Monsieur KRETZ, Président du Syndicat de la Voirie du canton de VAOUR.

Fusion des intercommunalités

Monsieur le Président informe le conseil qu'à ce jour, il n'y a pas d'avancement de ce dossier.

Un nouveau courrier a été envoyé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du CORDAIS pour savoir s'il avait des réponses aux interrogations de la COCONUT dans le courrier qui lui a été envoyé en juillet dernier et dont le contenu avait été présenté lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2009.

Il précise qu'il a rendez-vous avec Monsieur le Président de C.Communes du CORDAIS et qu'au terme de cette rencontre, les bureaux des deux communautés de communes se réuniront pour discuter des points soulevés dans le courrier du mois de juillet dernier.

Etude Maisons de Vie

Monsieur le Maire de MILHARS souhaite savoir où en est l'étude sur les maisons de vie et notamment sur sa commune, il précise que depuis la visite de Tarn Habitat sur place, il n'a pas de nouvelle.

Monsieur le Président informe l'assemblée que Florence AYSSAGUER de l'Association C'VITAL, chargé de ce dossier est en congés de maternité et qu'il est en contact avec sa remplaçante, chargée de ce dossier.

Le CAUE de son côté, suit le dossier de près ; l'étude de faisabilité du projet sur le bâti existant sur Penne va être réalisé dans les prochains mois.

Lettre aux Elus de « l'Association qui ne manque pas d'air »

Monsieur le Président souhaite revenir sur le courrier qui a été adressé aux élus de l'intercommunalité concernant le dossier ZDE en cours d'étude dans les services de la Préfecture et dont il n'a pas été de façon délibérée, personnellement destinataire.

Il regrette que la Préfecture du Tarn mette moins de temps à répondre au courrier d'une association qu'aux différentes sollicitations faites par la Communauté de Communes et pour lesquelles il n'y a toujours pas de réponse.

Il confirme qu'effectivement le courrier reçu de la Préfecture en date du 8 juin 2009, demandant un complément d'information sur le dossier de ZDE déposé n'a pas été évoqué dans le cadre d'une assemblée du Conseil Communautaire, mais a été donné aux membres du bureau et aux Maires de la Communauté de Communes dans le cadre d'une réunion de travail en date du 15 juin dernier.

Il considère pour sa part que le complément d'informations demandé dans le courrier de la Préfecture, s'inscrit dans le processus du dossier en cours et qu'à ce stade, seul le cabinet ECTARE, en charge de ce dossier, est habilité à répondre aux interrogations des services préfectoraux.

Il prend note que l'information doit être distribuée à l'ensemble du Conseil Communautaire et non au bureau et aux Maires seulement.

Il conclue en informant l'assemblée qu'il a pris un nouveau rendez-vous avec le cabinet ECTARE, pour relancer le dossier et répondre au courrier du 8 juin 2009 de la Préfecture du Tarn.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.